

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-98

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE «ENTREPRENEUR ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION» (PAYSAGISTE, ÉLECTRICITÉ ET PLOMBERIE) PRÉVU AU 11 745, AVENUE LUCIEN-GENDRON, SUR LE LOT 1 076 371 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA14 3011 0388 a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 4 novembre 2014, le premier projet de résolution numéro PP-98, lequel porte le titre ci-dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mercredi 19 novembre 2014, à compter de 19 h au Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame, salle 108.**

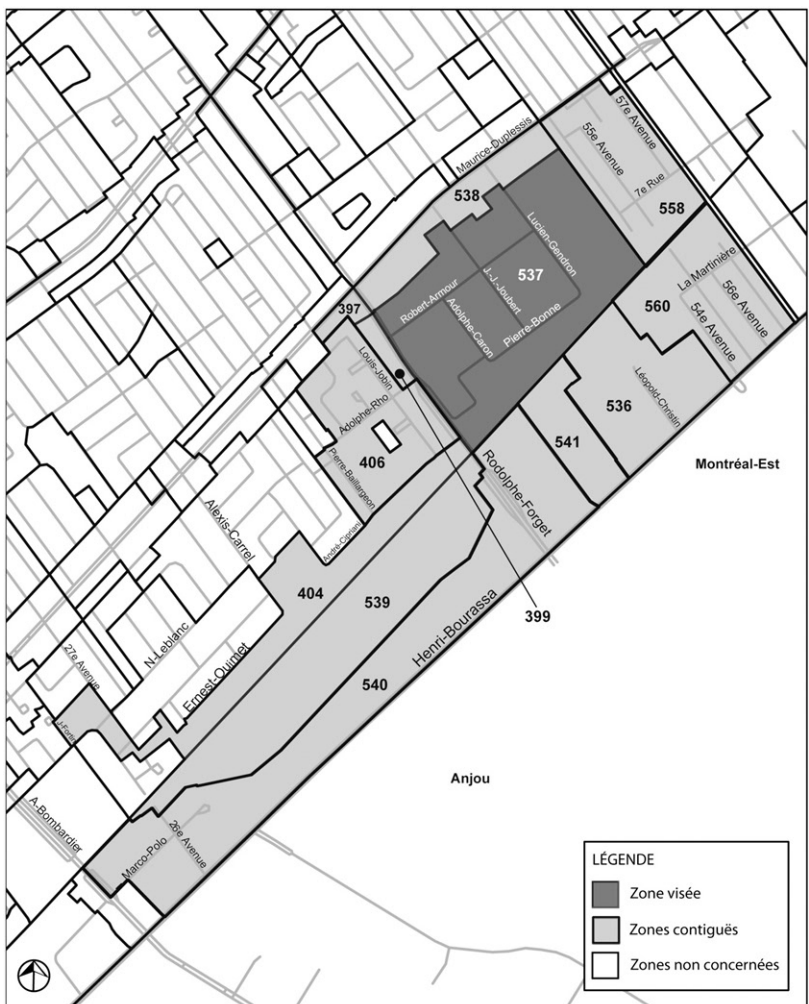
QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à permettre la construction d'un bâtiment commercial, répartie sur deux étages, destiné à abriter un usage commercial lourd, soit un entrepreneur paysagiste, électricité et plomberie sur le lot précité.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 537. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës telles qu'identifiées au plan ci-dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi que dans les bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 11^e jour du mois de novembre 2014.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat